



VIE MUNICIPALE

Naissances

02.01.2021	Arthur Bazin 42 rue du Port, Le Fourneau
11.01.2021	Angèle Bonnet 95 Les Turpinières
11.01.2021	Naël Boulard 149 le Château de la Plissonnière



Décès

06.01.2021	Hélène Grelier veuve Paré 194 rue Ronsard
13.01.2021	Renée Audouin veuve Bretaud 194 rue Ronsard



Urbanisme

Déclarations préalables accordées

16.01.2021	Alain Cann 97 impasse des Poilanes Pose de 10 panneaux photovoltaïques
16.01.2021	Jean-Paul Baty 132 lotissement de Frétineau Clôture
25.01.2021	Alexis Cussonneau 68 La Sauvagère Modification de façade

Urbanisme

Permis de construire accordés

06.01.2021	Groupe Brisset ZA des Couronnières Construction d'un bâtiment d'entrepôt
06.01.2021	François Chené Les Bouchereaux Démolition partielle du bâti - Changement de destination d'une grange en habitation avec extension
19.01.2021	Jean-Marc Boré 124 Beaulieu Construction d'un garage
25.01.2021	Loïc et Catherine Suteau Lotissement du Clos Moulin Merrand Lot n° 10 Construction d'une maison individuelle

VIE LOCALE

PCR COVID ET TESTS ANTIGÉNIQUES

du lundi au vendredi

Sur RDV - 02 40 96 72 10

Masque obligatoire

Infirmiers - Pôle Santé de Liré

CENTRE DE VACCINATION A ANCENIS

PRISE DE RENDEZ-VOUS :

- Par téléphone au 08 06 00 03 44
- En ligne sur sante.fr ou sur [doctolib](https://doctolib.fr)

ADRESSE :

Salle de la Charbonnière, Espace Edouard Landrain
Boulevard de Kirkham, 44150 Ancenis-Saint-Géron
Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

ADRESSE :

Mairie déléguée de Liré
88 rue du 8 mai 1945
Liré
49530 ORÉE-D'ANJOU

CONTACT :

Tél : 02 40 09 08 02
E-mail : lire@oreedanjou.fr
www.oreedanjou.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi et vendredi : 9h - 12h15 / 14h - 17h
Mardi, mercredi et jeudi : 9h- 12h15
Samedi : 9h - 12h

COVID -19**Point information**

Le port du masque est maintenu sur tout le domaine public en Maine-et-Loire jusqu'au 31 mars 2021

- La distanciation sociale est de **2 mètres au lieu de 1 mètre** entre les personnes ou groupes de personnes ne portant pas le masque (cas des restaurants scolaires : actuellement les classes sont bien séparées de plus de 2 m, mais les élèves d'une même classe peuvent être espacés de 1 m)
- Les **associations aidant** les personnes vulnérables peuvent avoir accès aux salles et mairies pour leurs activités. Si elles utilisent les locaux de la mairie, le nombre de personnes simultanées est **limité à 6 personnes**.
- Les activités doivent respecter un protocole sanitaire.

Pour rappel, les Assemblées Générales peuvent se dérouler dans les salles sous conditions de limiter le nombre de personnes à 50 % de la capacité de la salle.

Règlementation des feux de végétaux

(Arrêté préfectoral n°2013012 du 23 février 2013). Le brûlage à l'air libre par les particuliers des déchets végétaux secs est toléré en dehors des zones urbaines à condition qu'il ne cause pas de nuisance directe au voisinage. Cette tolérance n'est accordée qu'entre **11h et 15h30 durant les mois de décembre, janvier et février et de 10h à 16h30 les autres mois**, hors mois faisant l'objet d'interdiction, notamment au titre de risque d'incendie.

Stop aux déchets sauvages

Le civisme s'applique aussi aux ordures ménagères. Laisser ses déchets sur la voie publique **est interdit**. Soyons respectueux les uns les autres et contribuons au bien vivre des citoyens.

**Musée Joachim du Bellay**

Musée des **Apprentis Sorciers** pendant les vacances de février :
du 23 février au 05 mars 2021.

Places limitées. Réservations obligatoires. Masque obligatoire.
Contact : 02 40 09 04 13 - museejoachimdubellay.com

Informations COVID-19**POINT DE SITUATION**

Décret du 15 janvier 2021 et arrêté du 30 décembre 2020

TOUTES LES MESURES SUIVANTES SONT APPLICABLES EN RESPECTANT LE COUVRE-FEU DE 18H À 6H.

• SERVICES PUBLICS

Mairies déléguées

✓ OUVERTES (célébrations, mariages et fêtes autorisés dans la limite de 10 à 20 personnes suivant les mairies annexes)

Agences postales et centres de tri

✓ OUVERTS

Collecte des ordures ménagères, sélectives, emballages, verres et papiers

✓ ASSURÉES

Déchèterie de Saint-Laurent-des-Autels

✓ OUVERTE

Ecocyclerie des Mauges

✓ OUVERTE

• PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE

Halle-garderie de La Varenne et multi'accueil de Landemont

✓ OUVERTS (délégation possible avec attestation, pour retour au domicile après 18h00)

Accueils périscolaires, accueils du mercredi et centres de loisirs

✓ OUVERTS (délégation possible avec attestation, pour retour au domicile après 18h00)

Espaces ados

✓ OUVERTS

• COMMERCES / MARCHÉS

Marchés alimentaires

✓ OUVERTS

Commerces

✓ OUVERTS (sauf bars et restaurants)

• ESPACES PUBLICS - VIE ASSOCIATIVE

Rassemblements sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public, limités à 6 personnes.

Port du masque obligatoire en extérieur et dans les lieux ouverts au public, à partir de 11 ans.

Pratique sportive individuelle autorisée sur l'espace public entre 6h et 18h.

Arres de jeux, city-parcs, plans d'eau et forêts

✓ OUVERTS

Lieux de culte

✓ OUVERTS (1 rang sur 2 occupé et 2 places libres entre chaque groupe)

Cimetières

✓ OUVERTS (cérémonies funéraires autorisées dans la limite de 20 personnes)

Stades (uniquement en extérieur)

✓ OUVERTS aux activités encadrées, sans contact à destination des personnes mineures et majeures, groupes scolaires et extrascolaires

Bibliothèques et ludothèque

✓ OUVERTES avec application des protocoles en vigueur et limitation des effectifs

Musée Joachim Du Bellay

✗ FERMÉ

Salles municipales et salles de sports

Et dans la limite de 50% de la capacité d'accueil, avec le respect de la distanciation et des gestes barrières

Salle Jeanne d'Arc à Champdroceaux

✗ FERMÉE

Vestiaires collectifs (stades)

✗ FERMÉS (sauf pour les activités scolaires et extrascolaires)

Sans accès aux douches

Services Municipaux Orée-d'Anjou : 02 40 83 50 13 / accueil@oreedanjou.fr / www.oreedanjou.fr / [facebook.com/oreedanjou/](https://www.facebook.com/oreedanjou/)

Tris sélectifs

J'utilise le sac jaune uniquement pour le tri sélectif.

Si j'ai un doute, je vérifie dans le guide du tri et à défaut je mets mon emballage dans un sac à ordures ménagères. Renseignements complémentaires : Mauges Communauté au 02 41 71 77 55 - contact@maugescommunaute.fr

